



# Charte des signatures des publications Université de Paris

Janvier 2020

## Principes de la charte des signatures des publications

Les publications scientifiques participent au rayonnement de la recherche et par conséquent à celui de l'institution. C'est un sujet majeur pour Université de Paris qui se positionne comme une université de recherche intensive de rang mondial. Pour assurer une visibilité optimale des activités des unités d'Université de Paris et de l'IdEx qu'elle porte, il est indispensable de respecter des règles précises.

À l'occasion de la création d'Université de Paris en mars 2019 une première version de la charte de signature des publications a été proposée pour accompagner la période de transition entre les établissements fondateurs et la nouvelle université. La charte de signature évolue en 2020 vers une version consolidée qui vise à prendre en compte autant que faire ce peut les règles et chartes proposées par les organismes de recherche et universités partenaires.

Il est rappelé que tous les personnels *rémunérés par ou affectés à l'université* pour leur recherche sont tenus d'adopter une signature normalisée, qu'elles-ils soient enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es, doctorant-es, post-doctorant-es, etc. Cette signature doit être mentionnée dans le Règlement Intérieur des structures de recherche. Les documents contractuels (contrats-cadre, contrats de recherche, contrats doctoraux, etc.) mentionnent notamment l'engagement des personnels à respecter le modèle de signature scientifique.

## Préconisations

Après le nom de(s) auteur-e(s) figurent :

- La mention de « Université de Paris » qui ne devra être ni abrégée en « Univ. Paris » ni traduite en « Paris University » (attention, le mot Université s'écrit avec une majuscule) ;
- La mention des organismes de recherche co-tutelles de l'unité (CNRS, INSERM, IRD, etc.) ; aucun des noms de co-tutelles n'est traduit en anglais ;
- La mention indispensable de l'unité de recherche sous un format défini en accord avec sa son directeur-trice et qui ne devra accepter aucune variante ;
- La mention de l'adresse postale du siège de l'université sous sa forme normalisée à l'international (sans le cedex et avec un F-) : F-75006, Paris, France ;
- Ces différents éléments figurent sur une seule ligne, séparés par une virgule ;
- Toute co-tutelle universitaire, à l'exception de Sorbonne Université, doit apparaître sur une autre ligne (voir exemples ci-dessous) ;
- Un employeur non co-tutelle, tel que l'AP-HP, doit être présent dans la signature, mais sur une autre ligne (voir exemple ci-dessous) ;
- Doivent figurer dans les remerciements (et non pas dans la signature) : la mention de l'Idex Université de Paris, les financeurs (dont LabEx) et les plateformes utilisées.

## Construction de la signature

### Pour les unités de recherche d'Université de Paris :

Université de Paris, nom de l'unité / acronyme / abréviation, F-75006 Paris, France.

### Pour les unités mixte de recherche dont Université de Paris est seule tutelle universitaire :

Université de Paris, organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité / acronyme / abréviation, F-75006 Paris, France.

### Pour les unités mixte de recherche dont Université de Paris et Sorbonne Université sont co-tutelles universitaires : les deux universités sont mentionnées, séparées par "and" et dans un ordre qui dépend de l'hébergeur de l'auteur :

*Si Université de Paris est hébergeur :*

Université de Paris and Sorbonne Université, organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité / acronyme / abréviation, F-75006 Paris, France.

*Si Sorbonne Université est hébergeur :*

Sorbonne Université and Université de Paris, organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité / acronyme / abréviation, F-75006 Paris, France

### Dans tous les autres cas où plusieurs universités sont co-tutelles de l'unité, la règle du multiligne s'applique, dans un ordre qui dépend de l'hébergeur de l'auteur :

*Si Université de Paris est hébergeur :*

1. Université de Paris, organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité / acronyme / abréviation, F-75006 Paris.

2. Autant de lignes supplémentaires que de tutelles universitaires.

*Si Université de Paris n'est pas hébergeur :*

1. Hébergeur, organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité / acronyme / abréviation, adresse.

2. Université de Paris, nom de l'unité / acronyme / abréviation, adresse.

3. Autant de lignes supplémentaires que de tutelles universitaires.

## Partenariat AP-HP ou hôpital

Dans le cas où l'auteur.e de la publication est un personnel hospitalo-universitaire ou hospitalier hébergé dans une unité de recherche dont Université de Paris est tutelle, il convient de mentionner cette appartenance dans une seconde ligne de signature en cohérence avec la norme éditée par l'AP-HP.

1. Université de Paris, organismes de recherche co-tutelles, nom de l'unité / acronyme / abréviation, F-75006 Paris.

2. Service, AP-HP, Hôpital, adresse.

## Cas d'une localisation hors Université de Paris

Dans le cas où l'auteur de la publication est enseignant-e-chercheur-e, doctorant-e, post-doctorant-e employé-e par Université de Paris mais localisé-e dans un autre établissement, il convient de mentionner l'appartenance à Université de Paris dans une seconde ligne de signature en cohérence avec les recommandations de son établissement de localisation :

1. *Signature recommandée de l'établissement tutelle de l'unité.*

2. Université de Paris, F-75006 Paris.

## Mention de l'IdEx dans les remerciements

Université de Paris s'est engagée dans la convention IdEx, signée entre l'État et l'université, à consacrer l'ensemble de ses moyens à la réalisation du projet Université de Paris. À ce titre il convient de mentionner l'IdEx Université de Paris de la façon suivante dans les remerciements :

(i) si la publication a directement (e.g., projet de recherche, chaire...) ou indirectement (e.g., utilisation d'une plateforme co-financée, financement par un LabEx...) bénéficié de fonds IdEx : *"This study was (partly) supported by IdEx Université de Paris ANR-18-IDEX-0001"*

(ii) si la publication n'a pas bénéficié de fonds IdEx : *"This study contributes to the IdEx Université de Paris ANR-18-IDEX-0001"*

## Modalités d'application

La charte de signature sera déclinée pour chaque unité de recherche d'Université de Paris et prendra en compte le choix du/de la directeur·trice d'unité pour la désignation de l'unité (nom long, court, acronyme).

Edouard Kaminski  
VP Recherche  
Université de Paris

Stefano Marullo  
Représentant Inserm  
pour Université de Paris

François-Joseph Ruggiu  
Représentant CNRS  
pour Université de Paris